



N° 1 - mars 2019

L'info du mois

Editorial

Chers agricultrices, chers agriculteurs,
Chers acteurs du monde agricole,

J'ai le plaisir d'introduire le premier numéro de la lettre d'information électronique Agr'Info préparée par la Direction Départementale des Territoires (DDT) à votre intention.

Avec 131 millions d'€ d'aides PAC versés par an pour la ferme Vienne, la DDT réalise un important travail d'information et d'instruction reconnu par tous. Cette lettre a pour objectif de vous informer encore mieux et de vous sécuriser dans vos démarches administratives, que ce soit pour les aides PAC, les réglementations environnementales etc. Je suis très attachée à ce que les services de l'État vous donnent toutes les clefs de compréhension des différents aides, des règles à respecter.

Vous trouverez également dans Agr'Info des chiffres-clef ainsi que des liens fort utiles vers des sites nationaux ou régionaux.

La campagne 2019 a déjà démarré. De nombreux défis vous attendent (développer la valeur ajoutée des productions, renforcer la résilience face aux événements climatiques, sanitaires, préserver mieux encore l'environnement). Vous avez déjà mis en œuvre des démarches très intéressantes dans ces domaines qu'il faudra faire mieux connaître. Sachez que vous pouvez compter sur mon implication sans faille et celle des agents de la DDT.

Isabelle DILHAC,
Préfecture de la Vienne

Démarrage de la campagne PAC 2019

La nouvelle campagne PAC démarre avec la Télédéclaration des aides animales.

Cette année, on compte 456 demandes d'aide ovine (472 en 2018) et 199 demandes d'aide caprine (197 en 2018).

La télédéclaration des aides bovines est également possible depuis le 1^{er} janvier et reste ouverte jusqu'au 15 mai 2019. Il est rappelé aux éleveurs bovins que pour percevoir l'acompte d'octobre, ils devront être sortis de leur période de détention obligatoire (PDO) au moment de la liquidation de l'aide fin septembre. La PDO démarre le lendemain de la Télédéclaration.





DOSSIERS PAC 2019

AIDES BOVINES ABA/ABL, VEAUX SOUS LA MÈRE 1 ^{ER} JANVIER → 15 MAI 2019	AIDES SURFACES 1 ^{ER} AVRIL → 15 MAI 2019
AIDES OVINES ET AIDES CAPRINES 1 ^{ER} AU 31 JANVIER 2019	

POUR VOUS AIDER : APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
TELEPAC VOUS GUIDE ET SÉCURISE VOTRE DÉCLARATION

 **N°Vert 0 800 221 371**
telepac.agriculture.gouv.fr

Courrier
 Porte-feuille
 DPB 2018
 téléchargeable
 sur Télépac
 mi-février
 2019

Pour en savoir plus :

- le site de Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : <https://agriculture.gouv.fr/telepac-2019-questions-reponses>
- le site télépac : www.telepac.agriculture.gouv.fr

Télédéclarer vos demandes d'aides PAC, consulter vos relevés de paiement, les courriers de la DDT, vos porte-feuilles DPB, les notices et fiches de conditionnalité

Chiffres clés

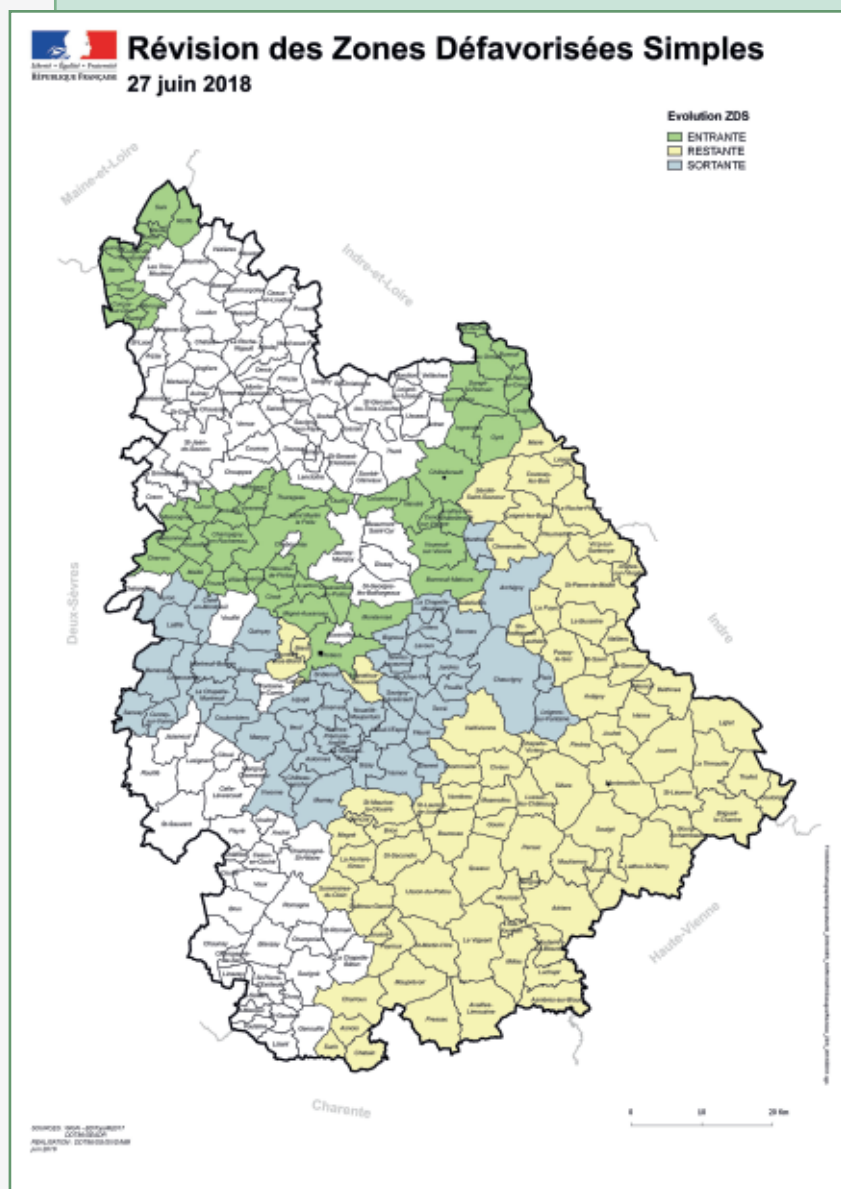
Bilan provisoire de la PAC 2018 en Vienne

	Nombre de bénéficiaires	Montant
Aides découplées	3 914	94 070 592 €
Aides couplées animales	1 248	9 297 545 €
Aides couplées végétales	en cours	en cours
ICHN	806	7 451 047 €
MAEC - Bio	en cours	en cours
Installation	32	826 150 €
PCA E	68	1 255 300 €



Zoom sur...

Zones défavorisées simples - ZDS



	Sortantes	Entrantes
Nombre de communes	45	52
Nombre d'élevages	212	70

La nouvelle carte des Zones Défavorisées Simples s'appliquera au 1^{er} avril 2019.

La France a obtenu d'importantes avancées pour la dégressivité du versement de l'ICHN pour les exploitants sortants. Pour la campagne 2019, les agriculteurs percevront 80% du montant qu'ils auraient dû percevoir et pour l'année 2020, la part versée passera à 40%. Pour en bénéficier, il est impératif de faire une demande d'ICHN chacune de ces 2 années même si l'exploitation se situe sur une commune sortante.

Pour en savoir plus :

- <https://agriculture.gouv.fr/aides-aux-exploitations-classement-en-zone-defavorisee>
- <https://agriculture.gouv.fr/revision-des-zones-defavorisees-simples-et-accompagnement-des-agriculteurs-sortant-du-zonage>



En savoir plus...



La Direction Départementale des Territoires
de la Vienne
Nos services à votre disposition

4 services fonctionnels
1 secrétariat général
1 mission transversale
150 agents

DIRECTION

Directeur
Eric SIGALAS
Directeur Adjoint
Stéphane NUQ
Chargé de mission
Gilles LEROUX

MISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET TERRITOIRES RURAUX

Sophie JANOT
05 49 03 13 00
ddt-mddtr@vienne.gouv.fr

SECRETARIAT GENERAL

Yannick PASTOUREAU

Affaires juridiques et
contentieux
Appui au management et
pilottage
Système d'informations et de
valorisation des données
Logistique et assistance de
prévention
Gestion des ressources
humaines

05 49 03 13 07
ddt-sg@vienne.gouv.fr

SERVICE HABITAT URBANISME ET TERRITOIRES

Hélène BURGAUD-TOCCHET

Planification
Fiscalité de l'urbanisme
Expertise, application du droit
des sols
Aménagement et connaissance
des territoires
Rénovation urbaine et
logement social
Politique de l'habitat
Politique immobilière et qualité
de la construction

05 49 03 13 80
ddt-shut@vienne.gouv.fr

SERVICE ECONOMIE AGRICOLE ET DEVELOPPEMENT RURAL

Jean-Pierre PRADEL

Gestion des aides
Orientations agricoles et
développement rural

05 49 03 13 75
ddt-seadr@vienne.gouv.fr

SERVICE EAU ET BIODIVERSITE

Catherine AUPERT

Eau quantité
Eau qualité
Milieux aquatiques et
biodiversité
Forêt et chasse

05 49 03 13 51
ddt-seb@vienne.gouv.fr

SERVICE PREVENTION DES RISQUES ET ANIMATION TERRITORIALE

Frédéric DAGES

Cadre de vie et sécurité routière
Risques majeurs et crises
Éducation routière
Mission d'animation territoriale

05 49 54 77 51
ddt-spr@vienne.gouv.fr

20 rue de la Providence - BP 80523 - 86020 POITIERS

Pour tout complément d'information sur la lettre

www.vienne.gouv.fr

ddt@vienne.gouv.fr

et sur les réseaux sociaux

 facebook.com/Prefet86/

 twitter.com/Prefet86

 instagram.com/prefet86/

AgrinfoDDT 86 - Lettre n°1 - Mars 2019

Éditeur : Direction départementale des territoires de la Vienne - Directrice de publication : Isabelle Dilhac, Préfète de la Vienne